

**МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ УКРАЇНИ
КИЇВСЬКИЙ НАЦІОНАЛЬНИЙ ЛІНГВІСТИЧНИЙ УНІВЕРСИТЕТ**

**Навчально-методичні матеріали
з вибіркової навчальної дисципліни
«Теоретичні аспекти французької мови»
для студентів
другого (магістерського) рівня
закладів вищої освіти
спеціальності 035 Філологія,
що вивчають французьку мову як другу
іноземну**

**Київ
Видавничий центр КНЛУ
2021**

Навчально-методичні матеріали з вибіркової навчальної дисципліни «Теоретичні аспекти французької мови» для студентів другого (магістерського) рівня закладів вищої освіти спеціальності 035 Філологія, що вивчають французьку мову як другу іноземну / Укл. Миронова Н.В. – Київ : Видавничий центр КНЛУ, 2021. – 43 с.

**Друкується за рішенням вченої ради
Київського національного лінгвістичного університету,
(протокол № 2 від 27 вересня 2021 року)**

Укладач: Миронова Наталя Володимирівна, кандидат філологічних наук, доцент кафедри романської і новогрецької філології та перекладу Київського національного лінгвістичного університету

Рецензенти: Корбозерова Ніна Миколаївна, доктор філологічних наук, професор кафедри романської філології Київського національного університету імені Тараса Шевченка;

Філоненко Наталія Георгіївна доктор філологічних наук, доцент, завідувач кафедри романської і новогрецької філології та перекладу Київського національного лінгвістичного університету.

Навчально-методичні матеріали з вибіркової навчальної дисципліни «Теоретичні аспекти французької мови» призначено для студентів другого (магістерського) рівня факультету перекладознавства Київського національного лінгвістичного університету, освітньо-професійної програми Перекладознавство: професійно-орієнтований переклад (англійська мова і друга іноземна мова), що вивчають французьку мову як другу іноземну, а також для усіх студентів спеціальності 035 Філологія, з метою забезпечення формування індивідуальної професійної траєкторії здобувача вищої освіти.

Методичні рекомендації мають за мету розкрити у стислій формі основні аспекти історії французької мови, теоретичної фонетики, теоретичної граматики, лексикології, стилістики французької мови; подальше вдосконалення теоретичних знань та практичних навичок з вищезазначених аспектів французької мови.

© Миронова Н.В., 2021

© Видавничий центр КНЛУ, 2021

TABLE DES MATIÈRES

Передмова	4
PARTIE THÉORIQUE	5
Cours de conférence 1. L’histoire de la langue française	5
Cours de conférence 2. La phonétique théorique de la langue française	6
Cours de conférence 3. La grammaire théorique de la langue française	8
Cours de conférence 4. La lexicologie de la langue française	9
Cours de conférence 5. La stylistique de la langue française	11
PARTIE PRATIQUE	13
Colloque 1. L’histoire de la langue française	13
Colloque 2. La phonétique théorique de la langue française	14
Colloque 3. La grammaire théorique de la langue française	15
Colloque 4. La lexicologie de la langue française	16
Colloque 5. La stylistique de la langue française	17
Cours pratique 1. L’histoire de la langue française	19
Cours pratique 2. La phonétique théorique de la langue française	19
Cours pratique 3. La grammaire théorique de la langue française	20
Cours pratique 4. La lexicologie de la langue française	21
Cours pratique 5. La stylistique de la langue française	23
ANNEXE	24
<i>A utiliser</i>	24
Serments de Strasbourg	24
Serment de Louis le Germanique	25
Serment de l’armée de Charles	26
L’exemple de l’analyse syntaxique de la phrase simple	26
L’exemple de l’analyse syntaxique de la phrase complexe	27
Vocabulaire 1	29
Vocabulaire 2	30
<i>A savoir</i>	30
Texte 1	30
Texte 2	39

Передмова

Навчально-методичні матеріали з вибіркової навчальної дисципліни «Теоретичні аспекти французької мови» призначено для студентів другого (магістерського) рівня факультету перекладознавства Київського національного лінгвістичного університету, освітньо-професійної програми Перекладознавство: професійно-орієнтований переклад (англійська мова і друга іноземна мова), що вивчають французьку мову як другу іноземну, а також для усіх студентів спеціальності 035 Філологія, з метою забезпечення формування індивідуальної професійної траєкторії здобувача вищої освіти.

Методичні рекомендації мають за мету розкрити у стислій формі основні аспекти історії французької мови, теоретичної фонетики, теоретичної граматики, лексикології, стилістики французької мови; подальше вдосконалення теоретичних знань та практичних навичок з вищезазначених аспектів.

Посібник складається з теоретичної, практичної частин та додатків.

Теоретична частина містить базові питання з усіх аспектів французької мови та списку літератури для самостійного опрацювання, що значно полегшить роботу у підготовці до семінарських занять.

Практична частина складається з тестових завдань, вправ, завдань для самостійної роботи та самооцінювання, проєктів, виконання яких сприятиме покращенню вміння студентів застосовувати на практиці набуті теоретичні знання.

Додатки містять цікавий матеріал для всебічного розвитку студентів-філологів.

PARTIE THÉORIQUE

Cours de conférence 1

Sujet du cours :

L'histoire de la langue française

Questions à discuter :

1. Objet d'étude de l'histoire de la langue.
2. Rappel historique. Romanisation de la Gaule.
3. Éléments celtiques en français moderne.
4. Les envahisseurs germaniques et leur romanisation linguistique.
5. Éléments grecs en français.

Ouvrages à consulter :

1. Кагановська О. М. Історія французької мови : навч. посібник / О. М. Кагановська, Н. Г. Філоненко. – К. : КНЛУ, 2003. – 136 с.
2. Морощкіна Г. Ф. La langue et la civilisation française à travers des siècles : Історія французької мови : навч. посібник. / Галина Морощкіна. – Вінниця : Нова Книга, 2011. – 320 с.
3. Миронова Н. В. Методичні рекомендації до лекційних і практичних занять та самостійної роботи «Теоретичний курс другої іноземної мови (французької)». / Н. В. Миронова, В. Л. Полтавець. – Горлівка : Вид-во ГДПШМ, 2006. – 27 с.
4. Сидельникова Л. В. Практикум з історії французької мови : навч. посібник. / Л. В. Сидельникова, О. М. Кагановська. – К. : КНЛУ, – 2004. – 192 с.
5. Волкова З. Н. История французского литературного языка. / З. Н. Волкова. – М. : Высшая школа, 1983. – 168 с.
6. Шмаревская Н. Д. История французского языка. / Н. Д. Шмаревская. – М. : Просвещение, 1984. – 255 с.

Contenu bref du cours :

L'histoire de telle ou telle langue étudie son évolution. Dans l'histoire de la langue on distingue la phonétique historique, la morphologie historique et la syntaxe historique. La langue n'est pas homogène. Les changements dans la langue se produisent très lentement mais constamment.

Les langues romanes littéraires sont issues du latin. Elles sont proches; parmi les langues romanes il faut nommer: le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, le provençal, le sarde, le rhéto-roman (le sud de la Suisse), le dalmate (la langue morte, le territoire de l'ex Yougoslavie). Les langues de la famille romane se caractérisent par plusieurs traits communs qui proviennent de leur origine commune. C'est le même accent, l'affaiblissement des fins des mots, la disparition de la

déclinaison nominale, la perte du genre neutre, l'usage de l'article, l'usage étendue des prépositions, la formation des temps composés à l'aide des auxiliaires, l'ordre fixe des mots.

C'est dans la partie sud de la Gaule que s'est formée la langue provençale dont la structure est très semblable au français.

A cette époque le latin n'était pas homogène. On distinguait le latin classique (la langue littéraire) et le latin populaire (la langue parlée) et c'est cette langue parlée qui s'est répandue dans les provinces romaines, c'est la langue des petits gens, des fonctionnaires, des soldats, des marchands.

En générale, l'histoire de la langue française est divisée en quelques périodes :

- La période gallo-romane (V – VIII siècle)
- L'ancien français (IX – XIII siècle)
- Le moyen français (XIV – XVI siècle)
- Le français classique (XVII – XVIII siècle)
- Le français moderne (XIX – XX siècle)

Chacune de ces périodes avaient ses changements : les particularités du système phonétique (les changements de la prononciation), le développement du vocabulaire (les changements lexiques), l'évolution morpho-syntaxiques (les changements grammaticaux et d'orthographe).

Cours de conférence 2

Sujet du cours :

La phonétique théorique de la langue française

Questions à discuter :

1. Objet d'étude de la phonétique théorique.
2. Mécanisme de la formation des sons du langage.
3. Phonème.
4. Classification des phonèmes français. Système vocalique.
5. Classification des phonèmes français. Système consonantique du français.

Ouvrages à consulter :

1. Коростельова Л. І. Практична фонетика французької мови. / Л. І. Коростельова. – К. : КНЛУ, 2003. – 103 с.
2. Куликова В. Г., Ткач Г. А. Французька мова : Вступний корективний курс : навч. посібник. / В. Г. Куликова, Г. А. Ткач. – К. : КНЛУ, 2003. – 96 с.
3. Миронова Н. В. Методичні рекомендації до лекційних і практичних занять та самостійної роботи «Теоретичний курс другої іноземної мови

(французької). / Н. В. Миронова, В. Л. Полтавець. – Горлівка : Вид-во ГДПШМ, 2006. – 27 с.

4. Селях А. С. Фонетика французского языка (теоретический курс). / А. С. Селях, Н. С. Евша. – Минск : Высш. шк., 1986. – 136 с.

5. Рапанович А. Н. Фонетика французского языка. Курс нормативной фонетики и дикции. / А. Н. Рапанович. – М. : Высш. шк., 1969. – 285 с.

6. Шигаревская Н. А. Теоретическая фонетика французского языка. / Н. А. Шигаревская. – М.: Высшая школа, 1982. – 271 с.

Contenu bref du cours :

L'objet de la phonétique en tant qu'une branche de la linguistique est l'étude d'un système phonétique d'une langue. La phonétique a par conséquent deux aspects : un aspect acoustique ou auditif qui étudie la structure physique de sons utilisés et la façon dont l'oreille réagit à ses sons ; un aspect articulatoire ou physiologique qui s'occupe de l'appareil phonateur et de la façon dont on produit les sons de langage.

La phonétique étudie les sons, leur emploi dans le langage ainsi que les nombreux éléments prosodiques tels que l'accent, le rythme, l'intonation etc.

La phonétique comme une branche de la linguistique comprend à son tour cinq branches : La phonétique descriptive ou statique qui étudie les particularités du langage ou celles d'un parler (dialecte) donné à un moment donné.

La phonétique historique ou évolutive qui étudie les changements subis par les sons d'une langue au cours de son évolution. La phonétique générale (acoustique ou physiologique) qui étudie les possibilités acoustiques de l'homme et le fonctionnement de son appareil phonateur. La phonétique normative ou l'orthoépique qui a pour l'objet d'établir les règles de la bonne prononciation d'une langue. La phonétique fonctionnelle ou la phonologie, c'est une discipline qui étudie les phonèmes non en eux-mêmes, mais quant à leur fonction distinctive dans la structure de la langue.

Le terme «phonème» est parfois employé comme synonyme de son — le plus petit élément sonore du langage articulé, considéré du point de vue physiologique (articulatoire) et acoustique (physique).

Le phonétisme français comprend deux catégories principales de phonèmes : les voyelles et les consonnes. Cette distinction repose sur une réalité acoustique.

Les voyelles sont des sons produits par le passage ouvert de l'air qui fait vibrer les cordes vocales. Les caractéristiques principales et les traits distinctifs du vocalisme français sont : L'antériorité, la labialisation, la tension musculaire, la projection, l'ouverture.

Selon les travaux de différents phonéticiens, le système vocalique du français comporte au maximum 16 voyelles et au minimum 10. 1. La position de la langue par rapport au palais. 2. La position de la langue par rapport aux dents. 3. Le jeu des lèvres. 4. Le jeu du voile du palais. On différencie encore les voyelles orales simples et composées. Le système consonantique du français comprend 20 consonnes y compris 3 semi-consonnes (ou semi-voyelles). Les traits caractéristiques des

consonnes françaises sont : Anticipation vocalique et tension articuloire. Détente finale.

D'après le critère acoustique toutes les consonnes sont divisées en bruits et en sonantes. Les consonnes bruits forment à leur tour deux classes de sons : consonnes sonores et consonnes sourdes. Du point de vue physiologique (le fonctionnement des organes articulateurs) les consonnes sont classées a) d'après la mode d'articulation ; b) d'après le point (le lieu) d'articulation.

Cours de conférence 3

Sujet du cours :

La grammaire théorique de la langue française

Questions à discuter :

1. Objet d'étude de la grammaire française.
2. Linguistique et grammaire.
3. Les règles de la grammaire traditionnelle.
4. Le parallélisme logico-grammatical.
5. Les règles non explicites.

Ouvrages à consulter :

1. Миронова Н. В. Методичні рекомендації до лекційних і практичних занять та самостійної роботи «Теоретичний курс другої іноземної мови (французької). / Н. В. Миронова, В. Л. Полтавець. – Горлівка : Вид-во ГДППМ, 2006. – 27 с.
2. Басманова А. Г. Синтаксис предложения французского языка : учебн. пособие для ин-тов и ф-тов иностр. языков / А. Г. Басманова, А. Н. Тарасова. – М. : Высш. шк., 1986. – 208 с.
3. Никольская Е. К. Грамматика французского языка / Е. К. Никольская, Т. Я. Гольденберг. – М. : Высш. шк., 1965. – 356 с.
4. Степанова А. Н. Практикум по теоретической грамматике французского языка. / А. Н. Степанова. – М. : Высш. шк., 1986. – 238 с.

Contenu bref du cours :

Les grammaires traditionnelles sont multiples. Leur multiplicité ne concerne pas les règles de la langue, mais leur modalité de présentation, leur terminologie, leur caractère partiel ou complet, etc.

Cela dit, malgré leurs divergences, les grammaires traditionnelles ont certains points communs. Ce sont toutes des grammaires de la langue écrite. La plupart des règles qu'elles contiennent concernent la langue écrite, notamment les faits de rection (les phénomènes d'accord) et de flexion (les phénomènes comme les conjugaisons, les déclinaisons, le nombre et le genre), les modes de construction des phrases, ainsi

que les règles orthographiques. Pour une langue comme le français, cela se justifie pleinement, car les problèmes d'accord et de conjugaison sont très complexes par rapport à d'autres langues.

La langue qui est décrite est une langue standard, qui n'est pas la langue en usage. Les références et les exemples sont les auteurs classiques, qui utilisent une syntaxe différente de la nôtre, notamment en ce qui concerne l'ordre des mots (la différence je le peux faire, fréquent au 17^e siècle, par opposition à la construction contemporaine je peux le faire). En d'autres termes, la langue dont parle la grammaire n'est pas la langue en usage ordinaire, mais la langue dans un de ses usages particuliers, la langue écrite littéraire.

Le but des grammaires est de donner un exemple de règles dont la fonction est prescriptive. La forme générale d'une grammaire traditionnelle est en effet du type « ne dites pas, mais dites ». En ce sens, les grammaires traditionnelles ne sont pas seulement des descriptions d'une langue. Etant prescriptive (on consulte une grammaire pour vérifier si l'on doit dire Après que les enfants se soient couchés ou Après que les enfants se sont couchés), une grammaire consiste en un ensemble de normes.

Les règles des grammaires ne sont pas des règles générales, mais des règles particulières. Le propre d'une grammaire traditionnelle est certes de donner une formulation générale, mais il est surtout de donner la liste complète, exhaustive des exceptions à cette règle. Ce mode de présentation est d'ailleurs totalement ancré dans notre fonctionnement mental, notamment par le fameux adage « c'est l'exception qui confirme la règle ».

C'est ce point que nous aimerions maintenant développer, pour montrer que les règles des grammaires traditionnelles ne sont pas satisfaisantes pour le linguiste.

Les caractéristiques des règles que nous proposent les grammaires traditionnelles sont suivantes : elles adoptent l'hypothèse du parallélisme logico-grammatical ; elles sont non explicites.

La plupart des explications de la grammaire traditionnelle sont basées sur l'idée d'une correspondance ou d'un parallélisme entre la forme et le sens. En d'autres termes, toute distinction morphologique, c'est-à-dire de forme, reçoit une explication sémantique, c'est-à-dire de sens, de même que tout concept grammatical (temps, personne, genre, etc.) doit être exprimé par une forme linguistique.

Cours de conférence 4

Sujet du cours :

La lexicologie de la langue française

Questions à discuter :

1. Objet de la lexicologie.
2. Mot et le lexique.
3. Lexique général et le lexique de spécialité.
4. Groupements libres et les groupements stables du lexique français.

5. Lexicographie.

Ouvrages à consulter :

1. Федорова Л. О. Курс лексикології французької мови: навч. посібник. / Л. О. Федорова, В. Г. Куликова. – К. : КНЛУ, 2003. – 186 с.
2. Миронова Н. В. Методичні рекомендації до лекційних і практичних занять та самостійної роботи «Теоретичний курс другої іноземної мови (французької). / Н. В. Миронова, В. Л. Полтавець. – Горлівка : Вид-во ГДПШМ, 2006. – 27 с.
3. Левит З. Н. Лексикология французского языка. / З. Н. Левит. – М. : Высш. шк., 1979. – 160 с.
4. Назарян А. Т. Фразеология современного французского языка. / А. Т. Назарян. – М. : Высш. шк., 1976. – 311 с.
5. Солопова Т. Т. Фразообразование во французском языке. / Т. Т. Солопова. – М.: Высш. шк., 1987. – 144 с.
6. Соколова Т. Т. Фразеология французского языка. / Т. Т. Соколова. – М. : Высш. шк., 1986. – 90 с.

Contenu bref du cours :

La lexicologie a pour tâche d'établir la liste des unités qui constituent le lexique, et de décrire les relations entre ces unités. Le lexique est une composante la plus instable de la langue, la plus ouverte au changement linguistique. La sémantique lexicale étudie l'organisation sémantique du lexique : elle analyse un sens des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent entre eux. La morphologie lexicale étudie l'organisation formelle du lexique : elle analyse la structure des mots et les relations de forme qui existent entre eux. On distingue le lexique générale au commun, et les lexiques de spécialité (disciplines scientifiques, techniques, métiers, secteurs d'activité, etc.). L'étude des lexiques de spécialité est la terminologie.

Le lexique est partiellement représenté et décrit dans les dictionnaires : la fabrication et l'étude des dictionnaires est la lexicographie. La lexicologie et la lexicographie se sont constamment inspirées mutuellement mais l'objet «langue» et l'objet «dictionnaire» sont de nature différente.

Le rôle des dictionnaires est de recentrer et d'expliquer les mots du lexique. Les usages de la langue française disposent d'un lexique étendu ; on appelle ainsi l'ensemble des mots, noms propres exclus, pouvant être compris et utilisés pour communiquer dans une langue donnée, tous domaines et registres confondus.

Les dictionnaires généraux prétendent à une information exhaustive : les dictionnaires de mots, centrés uniquement sur la langue s'opposent aux dictionnaires de choses, visant à apporter des connaissances encyclopédiques.

Les dictionnaires spécialisés ne s'intéressent qu'à un aspect limité de la langue (dictionnaire étymologique, de synonymes, de prononciation, etc.) ou à un vocabulaire particulier (vocabulaire de la philosophie, de la médecine, mots d'argots, etc.).

Le mot est l'unité lexicale. L'identité d'un mot est constituée de trois éléments : une forme (une prononciation à l'oral et une orthographe à l'écrit), un sens (une signification) et une catégorie grammaticale (genre, nombre, voix, mode etc.). A ces trois aspects (forme, sens, catégorie) correspondent trois types de difficultés pour établir la liste des unités de la langue. Les mots variables qui ont une flexion (conjugaison, déclinaison, variation en genre et en nombre) ont plusieurs formes. On utilise conventionnellement l'une des formes du mot pour le nommer en tant qu'unité lexicale : le masculin singulier des noms, l'infinitif des verbes, le cas des mots à déclinaisons.

On devrait considérer qu'il y a autant de mots que de sens. Les facteurs de variation du lexique général. Le lexique varie selon trois facteurs principaux qui sont le temps, l'espace et le registre. La variation diachronique est la variation dans le temps. La variation diatopique est la variation dans l'espace. La variation diastratique est liée aux registres qui découpent dans le lexique des «strates» horizontales. Situation de communication (familier). Type de texte (littéraire). Groupes sociaux (populaire). Attitude de l'énonciation (péjorative). Jugement moral ou esthétique (vulgaire).

Un petit nombre des noms très fréquents constituent un noyau autour duquel se superposent des couches de fréquence moindre, jusqu'aux mots très rares et aux hapax. Les moyens informatiques permettent aujourd'hui de réunir des corpus suffisamment importants pour fournir une bonne image de la fréquence des mots. Notons que les hapax en tant que mots qui sont attestés une seule fois représentent une grande difficulté pour la traduction.

Cours de conférence 5

Sujet du cours :

La stylistique de la langue française

Questions à discuter :

1. Stylistique en tant que science.
2. Stylistique littéraire et stylistique de la langue.
3. Stylistique et poétique.
4. Stylistique, rhétorique et pragmatique.
5. Stylistique et sémiotique.

Ouvrages à consulter :

1. Алексеев А. Я. Нариси з контрастивної стилістики французької мови : навч. посібник для факультетів іноземних мов університетів. – Вінниця : Нова Книга, 2010. – 456 с.
2. Миронова Н. В. Методичні рекомендації до лекційних і практичних занять та самостійної роботи «Теоретичний курс другої іноземної мови

(французької). / Н. В. Миронова, В. Л. Полтавецъ. – Горлівка : Вид-во ГДППМ, 2006. – 27 с.

3. Кузнецов В. Т. Функциональные стили современного французского языка. / В. Т. Кузнецов. – М. : Высш. шк., 1991. – 160 с.

4. Литкенс К. Я. Введение в фоностилистику французского языка : учебн. Пособие / К. Я. Литкенс, З. Н. Чесноков. – Рязань : Изд-во Рязанского пед. ин-та, 1990. – 104 с.

5. Потоцкая Н. П. Стилистика современного французского языка. / Н. П. Потоцкая. – М. : Высш. шк., 1974.

6. Хованская З. И. Стилистика французского языка. / З. И. Хованская, Л. В. Дмитриева. – М.: Высш. шк., 1991. – 396 с.

Contenu bref du cours :

1. *Stilistik*, subst. fém. all., fin du XVIIIe relevé chez Novalis au sens de «théorie du style»; *stylistique*, subst. fém. et adj. en français en 1872, de l'allemand.

2. Relatif au style ou à la stylistique, à ce qui appartient à l'expressivité dans le langage

Autrement dit la stylistique c'est l'étude scientifique du style, de ses procédés, de ses effets.

A vouloir n'avancer d'explications que par le phénomène des relations et des filiations, des héritages et des métamorphoses, on risque fort d'arriver à l'effet inverse de celui souhaité : on sert les arguments des détracteurs qui contestent l'existence même de la discipline en voyant dans l'hétérogénéité de ses constituants une espèce de " ventre mou " qui serait la preuve de la labilité et de la faiblesse de son cadre théorique et méthodologique.

L'antagonisme entre stylistique littéraire et stylistique de la langue est le premier évoqué par O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, il oppose deux terrains d'analyse : d'une part, la langue et ses occurrences variables par rapport à un code, d'autre part, l'œuvre littéraire dans laquelle l'auteur affirme la marque de sa singularité.

G. Moulinié estime que l'objet premier de la stylistique est la littérature, le discours littéraire, et non pas, paradoxalement, le style comme pourrait le laisser entendre la morphologie du terme : «l'objet majeur et éminent de la stylistique (...) c'est le caractère spécifique de littérarité du discours, de la praxis langagière telle qu'elle est concrètement développée, réalisée, à travers un régime bien particulier de fonctionnement du langage, la littérature».

Cette approche, on l'aura compris, refuse de se cantonner à l'étude des textes littéraires mais envisage au contraire son terrain d'investigation dans la *parole* en général. Ch. Bally est un éminent représentant de cette lignée. En bon disciple de Saussure, il conçoit la stylistique comme une extension de la linguistique saussurienne appliquée au domaine des faits expressifs. Son objectif consiste à descendre de l'abstraction (langue) au niveau de la langue parlée (parole), à savoir le langage affectif. C'est à ce dernier niveau qu'il faut placer l'œuvre littéraire qui n'est, selon Bally, qu'une parole individuelle.

Le rapprochement de la stylistique et de la poétique est apparemment pertinent en stylistique littéraire, puisque la poétique consiste en l'étude de l'art *littéraire* en tant que création verbale, comme l'entendait Aristote.

La stylistique est l'héritière de la rhétorique dont il est d'usage de dire qu'elle a essentiellement gardé le classement des figures. Je ne développerai pas ce point. Tout au plus rappellerai-je que la notion de *figure* a fédéré jusqu'au XIX siècle des faits relevant en réalité de multiples domaines, comme l'ont montré les travaux récents menés en poétique, stylistique, linguistique, pour ne citer qu'eux.

En faisant abstraction du débat mené autour du lien qui existerait ou non avec l'herméneutique, on circonscrit la discipline à une «théorie des signes».

Le rapport analytique et esthétique autorisé par la stylistique de la part du lecteur vers l'œuvre littéraire nous guide inévitablement vers la notion de critique.

Les quelques pistes dégagées ne laissent malheureusement pas entrevoir l'espoir de sortir aisément de la nébuleuse dans laquelle se fond la stylistique. La question peut cependant être formulée en d'autres termes.

D'autre part, le texte ne doit pas être considéré comme une mécanique plus ou moins bien huilée qui fonctionnerait indépendamment du lecteur. Il sollicite inévitablement sa sensibilité et sa subjectivité qui, si elles ne doivent pas servir à proprement parler d'instruments d'analyse, constituent pourtant les éléments d'une première approche intuitive ; celle-ci peut alors laisser la place aux outils de la linguistique dont la mise en œuvre étayée par une sensibilité esthétique parviendra à la construction d'un sens.

PARTIE PRATIQUE

Colloque 1

Sujet du cours :

L'histoire de la langue française

Questions à discuter :

1. Les Serments de Strasbourg.
2. L'origine et le développement de l'article.
3. L'origine et le développement des formes verbales. L'origine des groupes des verbes français.
4. L'origine et le développement des temps de l'indicatif. L'origine du présent de l'indicatif.
5. L'origine et le développement de l'imparfait de l'indicatif.
6. L'origine et le développement du subjonctif et du conditionnel.
7. Le développement des formes interrogatives.
8. L'emploi des modes et des temps en ancien français.
9. Les principales oppositions entre les dialectes OC et Oïl en ancien français.

10. La théorie lexicologique de l'Académie Française et les tendances antipuristes. L'opposition contre le purisme et contre la préciosité.
11. Le développement de la langue française à l'époque de la Révolution de la fin du VIII siècle.
12. La situation linguistique du XIX siècle : le temps de l'école.
13. L'enrichissement du lexique au XIX siècle.
14. La situation linguistique du XX siècle : la France est-elle un pays monolingue ?
15. L'orthographe française.

Ouvrages à consulter :

1. Бурсье Э. Основы романского языкознания. – М., 1952.
2. Волкова З. Н. Истоки французского литературного языка. – М., 1983.
3. Доза А. История французского языка. – М., 1956.
4. Кагановська О. М. Історія французької мови : навч. посібник / О. М. Кагановська, Н. Г. Філоненко. – К. : КНЛУ, 2003. – 136 с.
5. Катагощина Н. А., М. С., Аллендорф К. А. История французского языка. – М., 1976.
6. Скредина Л. М., Стоянова Л. А. История французского языка. – М., 2001.
7. Шигаревская Н. А. История французского языка (на франц. языке). – М., 1984.
8. Щетинкин В. Е. Практикум по истории французского языка. – М., 1984.
9. Banniard M. Du latin aux langues romanes. – Paris, 1997.
10. Marchello-Nizia Ch., Picoche J. Histoire de la langue française. – Paris, 1994.

Colloque 2

Sujet du cours :

La phonétique théorique de la langue française

Questions à discuter :

1. Structure syllabique du français.
2. Les styles.
3. Accentuation en français.
4. Accent d'insistance logique et affective
5. Rythme et structures rythmiques du français.
6. Groupes rythmiques.
7. Syntagme.
8. Phénomènes à la jointure des mots.

9. Prosodie.
10. Intonation.
11. Intonation de base de P. Delattre.
12. Phrases énonciatives.
13. Phrases impératives. Phrases exclamatives.
14. Phrases interrogatives. Parenthèse et écho.
15. Enumération. Phrases implicatives.

Ouvrages à consulter :

1. Гордина М. В. Фонетика французского языка. – Л., 1973.
2. Зиндер Л. В. Общая фонетика. – М., 1979.
3. Коростельова Л. І. Практична фонетика французької мови. / Л. І. Коростельова. – К. : КНЛУ, 2003. – 103 с.
4. Куликова В. Г., Ткач Г. А. Французька мова : Вступний корективний курс : навч. посібник. / В. Г. Куликова, Г. А. Ткач. – К. : КНЛУ, 2003. – 96 с.
5. Селях А. С. Фонетика французского языка (теоретический курс). / А. С. Селях, Н. С. Евша. – Минск : Высш. шк., 1986. – 136 с.
6. Рапанович А. Н. Фонетика французского языка. Курс нормативной фонетики и дикции. / А. Н. Рапанович. – М. : Высш. шк., 1969. – 285 с.
7. Шигаревская Н. А. Теоретическая фонетика французского языка. / Н. А. Шигаревская. – М.: Высшая школа, 1982. – 271 с.
8. Щерба Л. В. Фонетика французского языка. - М., 1963.
9. Chigarevskaja N. A. Traité de phonétique française. – М., 1982.
10. Séliach A. S., Evtchik N. S. Phonétique de la langue française (cours théoriques). – Минск, 1986.

Colloque 3

Sujet du cours :

La grammaire théorique de la langue française

Questions à discuter :

1. Structure du mot.
2. Moyens de formation des mots nouveaux.
3. La caractéristique générale du substantif.
4. La caractéristique générale de l'article.
5. La caractéristique générale de l'adjectif.
6. La caractéristique générale du nom de nombre.
7. La caractéristique générale du pronom.
8. La caractéristique générale du verbe
9. La caractéristique générale de l'adverbe.
10. La proposition et ses fonctions.

11. Les termes principaux et secondaires de la proposition.
12. La phrase simple.
13. La phrase complexe à subordination.
14. La phrase complexe à coordination.
15. La phrase complexe à juxtaposition.

Ouvrages à consulter :

1. Амбросимова Т. А. Хрестоматия по теоретической грамматике французского языка. – Л., 1972.
2. Гак В. Г. Теоретическая грамматика французского языка. – М., 1999.
3. Гак В. Г. Очерк по функциональной грамматике французского языка. Ч. 1. – М., 1974.
4. Гак В. Г. Теоретическая грамматика французского языка. Синтаксис. – М., 1981.
5. Реферовская Е. А., Васильева А. К. Теоретическая грамматика французского языка (на французском языке). – Л., 1973.
6. Скрелина Л. М. Хрестоматия по теоретической грамматике французского языка. – Л., 1980.
7. Guiraud P. La grammaire. – Paris, 1964.
8. Martinet A. Langue et fonction. Une théorie fonctionnelle du langage. – Paris, 1969.
9. Riegel M., Pellet J.-C., Rioul R. Grammaire méthodique du français. – Paris, 1994.
10. Wagner R. L., Pinchon J. Grammaire du français classique et moderne. – Paris, 1962.

Colloque 4

Sujet du cours :

La lexicologie de la langue française

Questions à discuter :

1. Les relations sémantiques. Les relations de hiérarchie et d'inclusion. L'hyponymie et l'hypéronymie.
2. Les relations sémantiques. Les relations de hiérarchie et d'inclusion. La relation partie-tout.
3. Les relations sémantiques. Les relations d'équivalence et d'opposition. La synonymie.
4. Les relations sémantiques. Les relations d'équivalence et d'opposition. La différenciation des synonymes.
5. Les relations sémantiques. Les relations d'équivalence et d'opposition. L'antonymie.

6. La polysémie.
La polysémie et la monosémie.
7. La polysémie.
L'homonymie. Homonymes, homophones, homographes.
8. Les changements de sens: le mécanisme des tropes.
9. La métaphore.
10. La métonymie.
11. La formation des mots en synchronie.
12. La dérivation. La préfixation.
13. La dérivation. La suffixation.
14. La composition. Les formants de la composition.
15. La composition. La marque graphique des composés.

Ouvrages à consulter :

1. Гак В. Г. Сопоставительная лексикология. – М., 1977.
2. Лопатникова Н. Н., Мовшович М. А. Лексикология современного французского языка (на французском языке. – М., 2001.
3. Тимескова И. Н., Тархова В. А. Лексикология современного французского языка (на французском языке. – Л., 1967.
4. Apotheloz D. La construction du lexique français. – Paris, 2002.
5. Arnaud P. J. L. La connaissance des proverbes français par les locuteurs natifs et leur sélection didactique // Cahier de lexicologie. – 1992. – № 1. – P. 195-238.
6. Antoine F. Des mots et des sons : verlan, troncation et recyclage formel dans l'argot contemporain // Cahier de lexicologie. – 1998. – № 1. – P. 41-70.
7. Lehmann A., Martin-Berthet F. Introduction à lexicologie. Sémantique et morphologie. – Paris, 2000.
8. Mortureux M. F. Lexicologie entre langue et discours. – Paris, 2001.
9. Picoche J. Précis de lexicologie française. L'étude de l'enseignement du vocabulaire. – Paris, 1992.
10. Polguère A. Notion de base en lexicologie. – Montréal, 2002.
11. Zwanenbourg W. Lexique, morphologie et interprétation sémantique // Cahier de lexicologie. – 1992. – № 1. – P. 5-17.

Colloque 5

Sujet du cours :

La stylistique de la langue française

Questions à discuter :

1. Définition de la stylistique contemporaine.
2. Objet de la stylistique linguistique.
3. Objet de la stylistique littéraire.

4. Problématique de la stylistique contemporaine. Domaines de recherches de la stylistique linguistique et leurs problèmes. Etude des ressources stylistiques de la langue.
5. Etudes des styles langagiers et des types de textes (genres de discours).
6. Etudes de l'actualisation stylistique des moyens d'expression.
7. Etudes de stylistique comparée. Domaines de recherches de la stylistique littéraire et leurs problèmes.
8. Etudes des procédés de style.
9. Etudes des styles littéraires et méthodes d'analyse des œuvres d'art.
10. Notions fondamentales de la stylistique. Catégorie de la norme et sa pertinence en stylistique.
11. La norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue).
12. La norme littéraire.
13. La norme interne d'un style langagier et d'un type de texte.
14. La norme neutre.
15. La norme communicative.

Ouvrages à consulter :

1. Балли Ш. Французская стилистика. – М., 1961.
2. Виноградов В. В. Стилистика. Теория поэтической речи. Поэтика. – М., 1963.
3. Виноградов В. В. О теории художественной речи. – М., 1971.
4. Гак В. Г. Беседы о французском слове. – М., 1966.
5. Долинин К. А. Стилистика французского языка. – М., 1987.
6. Лотман Ю. М. Структура художественного текста. – М., 1971.
7. Ладыгин Ю. А. Introduction à la stylistique du texte littéraire. – Иркутск, 2001.
8. Кривушина Е.С. французская литература XVII-XX вв. Поэтика текста. – Иваново, 2002.
9. Barthes R. Poétique du récit. – Paris, 1977.
10. Barthes R. Le degré zéro de l'écriture. – Paris, 1972.
11. Cressot M. Le style et ses techniques. – Paris, 1969.
12. Genette G. Introduction à l'architexte. – Paris, 1979.
13. Le Guern M. Sémantique de la métaphore et de la métonymie. – Paris, 1973.
14. Guiraud P. Essai de stylistique. – Paris, 1969.
15. Giraud P., Kuentz P. La stylistique. – Paris, 1978.
16. Herschberg Pierrot A. La stylistique de la prose. – Paris, 1993.
17. Khovanskaïa Z., Dmitrieva L. Stylistique française. – М., 1991.
18. Lundquist R. L'analyse textuelle. Méthodes, exercices ! Paris, 1983.
19. Molinié G. La stylistique. – Paris, 1993.
20. Todorov T. Littérature et signification. – Paris, 1967.

Cours pratique 1

Sujet du cours :

L'histoire de la langue française

De la liste suivante des langues soulignez par une ligne celles qui sont d'origine romane et par deux lignes celles qui n'existent pas :

le portugais, l'allemand, l'anglais, le bulgare, le chinois, le danois, le dalmate, le marocain, le croate, l'espagnol, le turc, le cubain, le grec, le français, le hongrois, l'italien, le japonais, le norvégien, le polonais, le provençal, le russe, le slovaque, le suédois, le sarde, le tchèque, l'ukrainien, le rétho-roman, le luxembourgeois, le mexicain, le néerlandais, le belge, le roumain, le monégasque.

Associez les périodes et énumérez-les synchroniquement :

L'ancien français	XIV – XVI siècle
La période gallo-romane	XIX – XX siècle
Le moyen français	V – VIII siècle
Le français moderne	XVII – XVIII siècle
Le français classique	IX – XIII siècle

Précisez l'origine des mots suivants:

Paris, Louis, la bière, le coq, la photo, Charles, la crêpe, le kilo, la guerre, l'analyse, Amiens, sale, l'arpent, la rue, le galop, le vieillard, hydraulique, l'église, bleu, la bouteille.

Projet

Après avoir étudié les textes du *Serment de Strasbourg (842)* du IX siècle ou du *Serment de l'armée de Charles* et leur traduction en français du XX siècle, faites leur analyse comparative lexico-grammaticale.

Cours pratique 2

Sujet du cours :

La phonétique théorique de la langue française

1. Donnez, s'il vous plaît, la définition du terme «phonème».
2. Combien de lettres y a-t-il dans l'alphabet français ?
3. Combien de sons le système vocalique du français comporte-t-il au maximum et au minimum ?
4. Combien de voyelles nasales distingue-t-on en français ? Nommez-les.

5. Comment se divisent les voyelles d'après la position de la langue ?
6. Nommez les voyelles ouvertes et celles de fermées.
7. Combien de sons le système consonantique du français comporte-t-il ?
8. Nommez, s'il vous plaît, les sons bruits (sourdes et sonores) et les sonantes.
9. Donnez la liste des groupes de sons d'après l'endroit où ils se forment.
10. Selon le degré d'ouverture ou de fermeture des organes de la parole classez les consonnes en explosives / fricatives –/ vibrantes.

Projet

Après avoir étudié l'aspect stylistique de la prononciation, écoutez deux documents sonores appartenant aux divers types et genres de discours (p.ex. radio FDM ou RTL : présentation des sujets ou reportages et interviews sur le terrain) afin de dresser le tableau comparatif des particularités de la prononciation des liaisons et des enchaînements.

Cours pratique 3

Sujet du cours :

La grammaire théorique de la langue française

Soyez prêt à envisager une phrase au niveau syntaxique :

1. Un médicament n'est pas un produit comme les autres.
2. Noël tombe sur quel jour cette année ?
3. Vous êtes priés d'éteindre vos portables.
4. Avez-vous une baguette magique ?
5. Ne mets pas les doigts dans le nez !
6. Quelle aventure !
7. Certaines scènes peuvent choquer.
8. Ne souris pas bêtement !
9. Se marier et avoir des enfants est plus important pour les femmes que pour les hommes.
10. Ce film est interdit aux enfants de moins de 12 ans.
11. Je n'ai pas d'avis à ce sujet.
12. Qui a reçu le prix Nobel l'année passée?
13. Je t'interdis de me parler sur ce ton.
14. 10 kilos d'héroïne ont été trouvés par les douaniers.
15. Il est beau, riche et seul ?
16. On ne parle pas la bouche pleine.
17. Ne vous séparez pas de vos bagages.
18. Le tabac t'abat.
19. Quelle mouche t'a piqué ?
20. Rien ne l'empêche.

Projet

Rédigez le résumé de votre travail de synthèse, fait selon le liste des sujets proposés ci-dessous, deux pages tapées environ.

1. La fonction des langues d'après A. Martinet.
2. La grammaire fonctionnelle de français d'A. Martinet.
3. La syntaxe d'A. Martinet.
4. Les catégories de L. Tesnière.
5. La structure sémantique de la phrase d'après L. Tesnière.
6. Les transformations de M. Gross.
7. Le problème du subjonctif dans la grammaire transformationnelle de M. Gross.
8. Les transformations dans la grammaire structurale de J. Dubois.
9. La phrase minimale de J. Dubois !
10. Les espèces grammaticales dans la grammaire structurale de G. Galichet.
11. Les catégories et les fonctions grammaticales dans la grammaire structurale de G. Galichet.
12. Les aspects de la genèse de la phrase dans la grammaire structurale de G. Galichet.
13. L'acte de communication et les aspects de la phrase dans les «Eléments de linguistique descriptive» de M. Dessaintes.
14. Le mot d'après M. Dessaintes.
15. Les éléments de base de B. Pottier.
16. Le signe et ses constituants d'après B. Pottier.
17. La catégorie grammaticale d'après V. Gak.
18. La catégorie grammaticale d'après E. Référovskaïa.
19. La catégorie grammaticale d'après N. Vassiliéva.
20. Les problèmes de la phrase d'après V. Gak.
21. La typologie des propositions d'après E. Référovskaïa et N. Vassiliéva.
22. La typologie de la phrase à subordination d'après V. Gak, E. Référovskaïa et N. Vassiliéva.
23. Le problème des parties du discours d'après V. Gak.
24. L'asymétrie entre la forme et le contenu en grammaire d'après V. Gak.
25. Le noyau est la périphérie en grammaires d'après V. Gak.

Cours pratique 4

Sujet du cours :

La lexicologie de la langue française

Démasquez les fausses associations :

adorer/dorer
appeler/peler

décerner/cerner
décider/céder

détacher/tacher
détacher/tacher

avoir/voir	défiler/filer	rebiffer/biffer
débarder/barder	dépenser/penser	recaler/caler
débiner/biner	déprimer/primer	redouter/douter

Dans les listes suivantes, trouvez l'intrus qui n'a pas de préfixe :

- a) détaxe, détendre, détacher, détritrus, détoxication ;
- b) indien, indéfini, indépendant, indéterminé, indéfectible ;
- c) préposition, préoccuper, préparer, prénom, prédateur.

Dans les listes suivantes, trouvez l'intrus qui n'a pas de suffixe :

- a) fabliau, fabulateur, affable, fabuleux, fabuliste ;
- b) atterrir, terreux, terre, terrier, atterrissage,
- c) honneur, honorablement, honorer, honorifique, honorable.

Dans les listes suivantes, trouvez le mot qui n'est pas de la même famille sémantique :

- a) voyant, visible, visibilité, voyeur, voyelle, vision ;
- b) feu, foyer, ignifugé, bûcher ;
- c) vain, vaincre, vainqueur, victoire.

Transformez les adjectifs en adverbes :

Fréquent, innocent, galant, courant, gai, riche, peureux, courageux, vif.

Перекладіть на французьку, визначте, які слова можна назвати «faux amis». Поясніть чому.

1. На площі стояв туристичний автобус.
2. Він піднявся на естраду, присунув мікрофон та почав говорити.
3. Мій товариш захоплюється оперою, а я віддаю перевагу естраді.
4. Ми запізналися на кіножурнал і нас впустили лише у перерві перед початком фільму.
5. Принесіть, будь ласка, меню.
6. Він терпіти не міг азартні ігри, але захоплювався шахами, та міг часами сидіти за шахівницею, грав з азартом та сміливо.
7. Аспірант працював над дисертацією два роки.
8. У нас цю дорогу називають трасою мужності.
9. Цей службовець із великим стажем.
10. Потяг підійшов до перону, але диктор не об'явив посадку.

Перекладіть на французьку, звертаючи увагу на «locutions fantômes».

1. Завтра мій день народження.
2. Генерал був зображений у натуральну величину верхи.
3. Багато студентів успішно займаються науковою роботою.
4. Живі квіти зимою – велика рідкість.
5. Його бабуся знала багато рецептів народної медицини.
6. Не муч же його, скажи результат. Бачиш, він сидить мов на голках.
7. «На добраніч, – сказав він, нарешті піднявшись. – А вірніше, доброго ранку, бо вже третя година».

Projet

Après avoir étudié l'aspect de la coexistence des normes et des usages français au niveau lexical, dressez le tableau comparatif des particularités lexicales du français de métropole et celui de Belgique, de Suisse, du Québec, des pays créolophones et l'Afrique.

Cours pratique 5

Sujet du cours :

La stylistique de la langue française

1. Dégagez le thème de la métaphore filée : *Il réussit à glaner dans un champ et paraissait si bien moissonné.*
2. Nommez le trope : *Il a inventé un truc à confondre tous les Maigret du pays.*
3. Nommez les tropes qui sont utilisés dans les vers ci-dessous :

*Madrid, princesse des Espagnes,
Il court par tes milles campagnes
Bien des yeux bleus, bien les yeux noirs.*

(A.de Musset, *Madrid*)

4. Evoquez un exemple de l'allégorie.
5. Nommez le principe sur lequel se base la relation des termes constituant la métaphore.
6. Nommez le principe sur lequel se base la relation des termes constituant la métonymie.
7. Expliquez la fonction de la métonymie dans la phrase : *Le Maupassant de la dernière période de sa vie.*
8. Nommez les types de la métaphore et illustrez-les par les exemples.
9. Expliquez la différence entre la métaphore et la comparaison.
10. Evoquez un exemple de métaphore incohérente.

Projet

Commentez le jeu sur les mots dans le texte ci-dessous qui crée un effet ironique. Relevez les expressions qui prêtent à sourire. Quel est, selon vous, la fonction de l'ironie dans ce fragment ?

Il pleuvait à pierre fendre.

Paul situa dans un coin de la boutique un dégoulinant de flotte objet dont les commerçants hilares commençaient à imposer l'usage venue de l'étranger. Il se laissait parfois tenter par les coutumes des touristes, ne se risquant pas encore toutefois à revêtir en imperméable ouateurprouf, vêtue passant pour très excentrique.*

Il regarda la sculpture et testa du hochet. Pierre continuait à marteler le marbre, à coups réguliers et régulièrement maladroits. Il était en train de faire un bout de bras et travaillait dans le modelé. Il finit par se décider à saluer son frère et comme il pleuvait (il pleuvait à verse et à verso et à hecto) il lui dit (à son frère) :

- Mauvais temps, hein.

*Bien que se fût à cause de lui qu'il était comme ça le ouézeur**. Et d'autres fois Pierre disait :*

- Sale temps, hein.

* ouateurprouf : écriture phonétique du mot anglais *water-proof*, imperméable.

** ouézeur : écriture phonétique du mot anglais, *weather*, le temps

ANNEXE

A utiliser

Serments de Strasbourg

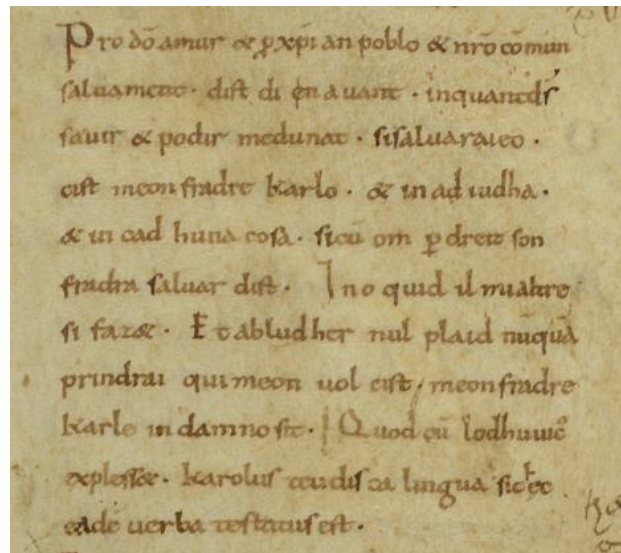
Les Serments de Strasbourg lient deux petits-fils de Charlemagne, Charles II le Chauve (Karlus) et Louis le Germanique (Lodhuvig) contre leur frère aîné Lothaire (Ludher).

La version originale est perdue. Le texte est extrait du livre de Nithard, rédigé en latin. Nithard est le petit-fils de Charlemagne (fils de sa fille, Berthe) ; il est donc le cousin de ces trois frères. C'est un proche de Charles. Le texte est rédigé en latin. Les serments sont rédigés en langue romane (qui deviendra le français) et en langue tudesque (allemand). Charles le Chauve, roi de ce qui deviendra la France, dit la version allemande, et Louis le Germanique lit la version romane.

Texte reconstitué	Traduction
-------------------	------------

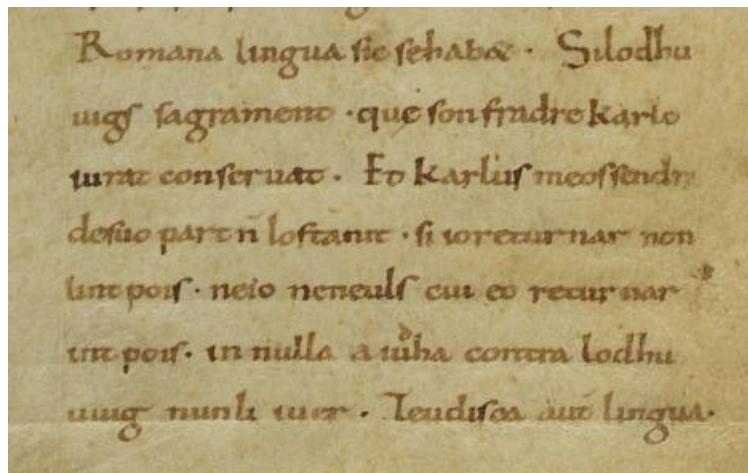
<p>[...] Cumque Karolus hæc eadem verba romana lingua perorasset, Ludhovicus, quoniam major natu erat, prior hæc deinde se servaturum testatus est :</p>	<p>Et lorsque Charles eut prononcé ces mêmes paroles en langue romane, Louis parce qu'il était l'aîné, jura le premier de les observer :</p>
--	--

Serment de Louis le Germanique



<p>Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro comun saluament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.</p>	<p>Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles, et l'aiderai en toute circonstance, comme on doit selon l'équité défendre son frère, pourvu qu'il en fasse autant à mon égard. Et jamais je ne prendrai avec Lothaire aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse être nuisible à mon frère Charles.</p>
<p>Quod cum Ludhovicus explesset, Karolus teudisca lingua sic hec eadem verba testatus est :</p>	<p>Lorsque Louis eut terminé, Charles répéta les mêmes paroles en langue tudesque :</p>
<p>[...] Sacramentum autem, quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, romana lingua sic se habet :</p>	<p>[...] Et le serment que les deux peuples prononcèrent, chacun dans sa propre langue, est ainsi conçu en langue romane :</p>

Serment de l'armée de Charles



<p>Si Lodhu- vigs sagrament que son fradre Karlo jurat conseruat, et Karlus, meos sendra, de suo part non loftant, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhu- vig nun li iuer.</p>	<p>Si Louis respecte le serment qu'il a juré à son frère Charles, et que Charles, mon seigneur, de son côté ne le tienne pas, si je ne l'en puis détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, je ne lui serai en aucune aide contre Louis.</p>
---	--

Traduction du texte roman par Armand Gasté

L'exemple de l'analyse syntaxique de la phrase simple.

Avez-vous une baguette magique ?

C'est une phrase simple.

D'après le type de la communication c'est une phrase interrogative, affirmative.

Selon la structure c'est une phrase à deux termes parce qu'il y a deux termes principaux.

Selon la présence des termes secondaires cette phrase est développée parce qu'il y a des termes secondaires.

Les termes essentiels :

Le sujet est « vous » exprimé par un pronom personnel conjoint sujet à la deuxième personne du pluriel.

Le prédicat est « avez » c'est le prédicat verbal simple exprimé par le verbe du III groupe « avoir » au présent de l'indicatif, à la voix active, à la 2 personne du pluriel.

Les termes secondaires :

« Une baguette » c'est le complément d'objet direct exprimé par un substantif commun, concret, nombrable, de chose, simple, au féminin, du singulier.

« magique » c'est le complément attributif, épithète, exprimé par un adjectif au positif, à la forme féminine, au singulier.

Ne parlez pas!

C'est une phrase simple.

D'après le type de la communication c'est une phrase impérative, négative.

Selon la structure c'est une phrase à un terme, verbal parce qu'il y a un seul terme principal exprimé par un verbe.

Selon la présence des termes secondaires cette phrase est non développée parce qu'il n'y a pas de termes secondaires.

Le terme essentiel est « parlez » exprimé par le verbe du I groupe « parler » à l'impératif, à la forme négative (accompagné des particules de la négation « ne » et « pas »), à la 2^e personne du pluriel.

L'exemple de l'analyse syntaxique de la phrase complexe.

Par bienséance, elle portait aux fêtes de la cour les magnifiques vêtements qui convenaient à son âge et à son rang mais ne s'arrêtait pas à se contempler devant les miroirs, rectifiant un pli ou rajustant un collier.

C'est une phrase complexe à coordination et à subordination à la fois.

C'est une phrase affirmative, énonciative. D'une part elle est à coordination parce que les parties « par bienséance... rang » et « mais ... collier » sont liées par les rapports de coordination, c'est-à-dire elles sont syntaxiquement égales et semi-autonomes, rajoutées à l'aide d'une conjonction de coordination adversative « mais » voilà pourquoi ils sont adversatifs. D'autre part la première grande partie contient deux constituants « propositions simples » « par bienséance ... vêtements » et « qui ... rang » liées entre elles par les rapports de subordination à l'aide d'un pronom relatif simple « qui » dont la première est la « principale » et la deuxième est la subordonnée relative. L'antécédent de cette dernière est « vêtements », le substantif jouant le rôle du complément d'objet direct de la « principale ». c'est-à-dire c'est une phrase complexe à subordination à structure soudée. Alors on est en cas de trois « propositions simples », dont :

La première est « Par bienséance, elle portait aux fêtes de la cour les magnifiques vêtements ».

C'est une phrase simple, affirmative, énonciative. Elle est à deux termes, dont les termes principaux sont :

elle – c'est le sujet exprimé par un pronom personnel conjoint-sujet à la troisième personne du singulier, au féminin ;

portait – c'est le prédicat verbal simple, exprimé par le verbe du I groupe "porter" à la forme active à l'Imparfait de l'Indicatif à la 3^e personne du singulier.

Les termes secondaires sont:

- par bienséance (pourquoi) – c'est le complément circonstanciel de cause détaché, au sens affectif, exprimé par le substantif commun, non animé, abstrait, du féminin au singulier, précédé de la préposition "par" ;

- les vêtements – c'est le complément d'objet direct, exprimé par le nom commun, non animé (chose), concret, du masculin au pluriel, avec l'article défini au pluriel "les", qu'on peut envisager comme complément déterminatif ;

- magnifiques – c'est le complément attributif, épithète, au sens affectif (pas à sa place habituelle), exprimé par l'adjectif qualificatif à la forme positive du masculin du pluriel ;

- aux fêtes (quand) – c'est le complément circonstanciel de temps exprimé par le nom commun, non-animé, abstrait, du féminin au pluriel, précédé de l'article contracté du pluriel "aux", qu'on peut qualifier comme complément déterminatif ;

- de la cour – c'est le complément attributif, complément du nom, exprimé par le nom commun, non animé, concret, du féminin, au singulier, précédé de la préposition "de" et de l'article défini, au féminin, du singulier "la", qu'on peut qualifier comme complément déterminatif.

La deuxième est "qui convenaient à son âge et à son rang" c'est une phrase simple, affirmative, énonciative. Elle est à deux termes, dont les termes principaux sont :

- qui – c'est le sujet exprimé par le pronom relatif-sujet ;

- convenaient – est le prédicat verbal simple, exprimé par le verbe du III groupe "convenir" à la forme active, à l'Imparfait de l'Indicatif à la 3 personne du pluriel ;

- à son âge et à son rang – sont les compléments d'objet indirect homogènes, liés entre eux par la conjonction "et". Ils sont exprimés par les noms communs, non animés, abstraits, du masculin au singulier, précédés de la préposition "à" et de l'adjectif possessif du masculin au singulier "son" qui est le complément déterminatif.

La troisième – est "Mais ne s'arrêtait par à se contempler devant les miroirs, , rectifiant un pli ou rajustant un collier".

C'est une phrase simple, affirmative, énonciative. Elle est à un terme, parce que le sujet est omis. Donc le seul terme essentiel est :

- Ne s'arrêtait pas- c'est le prédicat verbal simple, exprimé par le verbe "arrêter" à la forme pronominale (dont "se" représente le complément d'objet direct), à la forme négative (entouré des particules négatives "ne" et "pas"). C'est un verbe du I groupe, à l'Imparfait de l'Indicatif à la 3 personne du singulier ;

- mais – c'est la conjonction d'adjonction ;

- à se contempler (quel but) – est le complément circonstanciel de but, exprimé par le verbe du I groupe à la forme pronominale (dont "se" représente le complément d'objet direct) à l'Infinitif présent, précédé de la préposition "à" ;

- devant les miroirs (où) – c'est le complément circonstanciel de lieu, exprimé par le substantif commun, non animé, concret, du masculin au pluriel, précédé de la préposition de lieu "devant" (invariable) et de l'article défini au pluriel "les" qu'on peut envisager comme complément déterminatif ;

- Rectifiant un pli ou rajustant un collier – est le complément circonstanciel de manière qu'on peut qualifier comme prédicat concomitant détaché, exprimé par des tours participes, où:

- "rectifiant" – est le prédicat concomitant exprimé par le participe présent du verbe du I groupe "rectifier" à la forme active, affirmative, invariable ;

- "un pli" – est son complément d'objet direct, exprimé par le nom commun, non animé, concret, du masculin au singulier; précédé de l'article indéfini au masculin du singulier "un" ;

- "ou" – c'est la conjonction ;

- "rajustant" – est le prédicat concomitant homogène exprimé par le participe présent du verbe du I groupe " rajuster" à la forme active, affirmative, invariable ;

- un collier – est son complément d'objet direct exprimé par le nom commun, non animé (chose), concret, du masculin au singulier, précédé de l'article indéfini au masculin du singulier "un".

Vocabulaire 1

<i>Українське слово (фразеологізм) схоже зовні з французьким</i>	<i>Істинний французький еквівалент українського слова (фразеологізму)</i>	<i>«Фальшивий друг» та його дійсне значення</i>
автобус (туристський, міжміський)	autocar <i>m</i> , car <i>m</i>	autobus <i>m</i> рейсовий автобус (міський)
азарт	entrain <i>m</i> , ardeur <i>f</i> , feu <i>m</i>	hasard <i>m</i> випадок, але: jeux <i>m pl</i> de hasard азартні ігри
аспірант	boursier <i>m</i> de thèseier	aspirante <i>m</i> курсант воєнного училища
дисертація	thèse <i>f</i>	dissertation <i>f</i> твір-роздум в старших класах ліцею
естрада	variétés <i>f pl</i>	estrade <i>f</i> 1. естрада (підмостки) ; 2. підвищення для викладача в аудиторії
журнал	revue <i>f</i> (науковий), magazine <i>m</i> (ілюстрований), périodique <i>m</i>	journal <i>m</i> газета, але: журнал мод – journal <i>m</i> de mode
меню (список блюд)	carte <i>f</i>	menu <i>m</i> меню (вибір блюд)
перон	quai <i>m</i> de gare	perron <i>m</i> крильце
стаж	ancienneté <i>f</i>	stage <i>m</i> 1. випробуваний термін, 2. педагогічна практика
траса	route <i>f</i> , parcours <i>m</i>	trace <i>f</i> слід

Vocabulaire 2

Mots et locutions fantômes

Бути (сидіти) *мов* на голках – être sur des épines
У *натуральну* величину – grandeur *f nature*
День народження – anniversaire *m*
Доброго ранку ! – bonjour !
Живі квіти – fleurs *f pl naturelles*
Народна медицина – *remèdes m pl* de bonne femme
Наукова робота – recherches *f pl*

A savoir

Texte 1

Un vocable n'a pas de vocation : « Mél » ou les infortunes de la vertu terminologique

À l'ère des télétransmissions, « courrier électronique » c'est très long à dire et à écrire. Comment donc l'abréger ? Et, surtout, comment échapper à l'étiquette anglo-américaine *e-mail*, souvent d'ailleurs encore abrégée en *mail* ?

L'histoire du mot *mail* et de ses avatars (*courriel*, *mél*) en français ouvre une fenêtre saisissante sur certains travers de la néologie et de la terminologie en français. S'il convient de ne pas confondre ces deux voies (nous consacrons à la terminologie un paragraphe ci-dessous) laissons surgir le problème sous sa forme initiale.

Au départ était le mot américain *e-mail*.

E-mail, écrit avec ou sans majuscule (et prononcé *imél*), est l'abréviation de *electronic mail* signifiant « courrier électronique ». Le mot est **polysémique** : il désigne, selon les cas, soit le mode de transmission technique, soit l'adresse électronique du destinataire soit le message électronique. On aura remarqué que ces trois sens sont liés entre eux par une logique de **métonymie** : de même que le mot cuisine désigne aussi bien la pièce où l'on cuisine que la technique culinaire (*la cuisine thaïe*, *la cuisine de maman*), « e-mail » est passé de la technique en général à l'un de ses appareillages particuliers, puis au produit de cet appareillage. Notons d'ailleurs que le mot français « courrier » a été lui-même l'objet d'une extension de sens par métonymies successives puisque, à l'origine, courrier ne désignait que le messenger à cheval, ou plus tard en malle-poste, qui acheminait les dépêches.

Lorsqu'il s'est agi de créer un équivalent français au mot américain, deux voies différentes ont été explorées, la première au Québec, la seconde en France.

Du Québec vint le « courriel »

Au Québec, les terminologues de l'Office gouvernemental de la langue française ont créé le terme « courriel », mot-valise compactant *courrier* + *électronique*.

Ce mot avait pour lui de s'inscrire dans une lignée déjà longue de mots-valises dans le domaine de l'informatique, dont une caractéristique, secondaire mais non négligeable, est leur finale en *-iel* : « logiciel », mot qui a aujourd'hui très largement remplacé l'américanisme *software*, avait été construit en ajoutant à la finale de *matériel* (hardware) le radical *logic-* pour désigner, parmi les composants de l'ordinateur, le programme informatique qui le faisait tourner) ; à sa suite furent créés « **ludiciel** » (à partir de *logiciel* + *ludique*), « **progiciel** », « **didacticiel** » mais encore « **gratuiciel** » (*freeware*), « **partagiciel** » (*shareware*) ou encore « **pourriel** » (*spam*, mél publicitaire intempestif, *spam* dont le français a cependant déjà dérivé un verbe, 'spammer', cfr *La banque des mots*, 1998, n°56, page 68).

La descendance de logiciel

- **ludiciel**
(logiciel de jeux)
- **progiciel**
(programme-système)
- **didacticiel**
(logiciel d'enseignement)
- **gratuiciel**
(freeware, logiciel gratuit)
- **partagiciel**
(shareware)
- **pourriel**
(junk-e-mail)
- **pollurriel**
(spam)

En vertu de quel eugénisme ?

Par parenthèse, on comprend mal pour quelle raison le *Dictionnaire historique Robert de la langue française* de l'équipe d'Alain Rey, ouvrage d'ordinaire très précieux – non seulement par l'information étymologique et historique qu'il livre mais aussi, souvent, par l'esprit de ses remarques –, se permet de dire que « logiciel, a donné naissance, par son élément final, à de nombreux composés mal formés comme progiciel, ludiciel, didacticiel » (page 2049).

En vertu de quel eugénisme lexicologique prononce-t-on là ce diagnostic de malformation congénitale ? Les lexicographes du Robert le savent mieux que quiconque, la plupart des mots français sont les fruits gâtés d'une corruption de prononciation et/ou d'écriture, et présentent des origines douteuses soit à la graphie,

soit à l'oral, soit à l'aune de leur ascendance étymologique bas-latine. Dès lors qu'un néologisme « prend » parmi le public des locuteurs, il « prend racine », en vertu d'un droit du sol linguistique qui naturalise à tous vents, en francisant les emprunts (un peu, beaucoup mais jamais pas du tout : aucun mot qualifié d'étranger n'est prononcé comme dans sa langue d'origine) et en adoptant les néologismes (à des rythmes variables, et selon différents degrés d'intégration sociale – quant au lexique mais aussi quant à la grammaire – qui vont de la citation prudente avec guillemets (*des « cédéroms »*) et parfois sans accord (*des ventes « monstre »*) à l'assimilation totale en quelques années : *des cédéroms, des ventes monstres, une gigafête*).

Le terme « courriel », qui à partir du Québec avait commencé à essaimer dans l'ensemble de la francophonie (particulièrement d'ailleurs via les institutions officielles de la Francophonie et ses organismes satellites : la Maison de la Francité utilise courriel depuis avril 1996), semblait paré de toutes les qualités mais il lui manquait deux dimensions essentielles : une reconnaissance de paternité venue de France et, facteur historique plus important encore, la capacité à engendrer une descendance...

Créativité lexicale française d'origine franglaise

Pour qu'un néologisme français réussisse à s'implanter face à la concurrence, mieux vaut en effet qu'il se présente non pas en isolé mais en **chef de famille lexicale** : le locuteur doit pouvoir, à partir d'un nom, disposer de l'adjectif correspondant, et du verbe, et d'autres noms dérivés. Cette absence de descendance, si elle n'est pas préjudiciable aux isolés américains dotés de lourds moyens de propagande (car-wash, drive-in, fast-food), handicape les mots français auxquels les locuteurs demandent, assez légitimement en somme, d'offrir davantage de ressources que le mot américain concurrent. C'est tellement vrai qu'on constate dans divers milieux professionnels une créativité lexicale française d'origine franglaise, c'est-à-dire que les locuteurs créent spontanément les nouveaux mots qui leur manquent en adaptant les mots américains aux règles de dérivation morphologique du français. Ainsi, on a récemment pu entendre « *Je t'ai forwardé ton fichier* » où un nouveau verbe, « forwarder », créé à partir soit de l'adverbe anglais *forwards* (=en avant, très répandu dans son opposition à *back, backwards*) soit directement du verbe *to forward*, pour désigner le fait de réaiguiller un message électronique, de le rediriger, le dérouter vers une tierce personne (les logiciels de courrier disent souvent « acheminer vers »), bref de le « faire suivre » (en emploi transitif direct sans complément d'agent, qui s'oppose à *faire suivre de* ou *par* quelque chose ; cette ambiguïté explique probablement en partie les réticences du locuteur à utiliser le verbe français dans ce cas).

Un verbe « mailer »...

De même, nous avons personnellement entendu souvent, mais guère lu (deux fois, dans des courriers privés), des phrases du type « *je te l'ai mailé hier* », « *je t'ai mailé hier* », « *je te l'ai faxé et mailé, les deux* ». L'on doit donc conclure à l'existence d'un verbe « mailer » dans le français contemporain ⁽²⁾. Français ou français ? C'est le moment d'en revenir à la question du courriel.

L'ambition terminologique

Certains mots, plus que d'autres, présentent une morphologie peu propice aux dérivations. Ce n'est pas le cas de courriel qui aurait pu, et dû, produire le verbe « courrieller » (sur le modèle de miel/démieller, fiel/enfieller ; ou alors « courriéler » d'après héler, recéler) donc les participes « courriellé, courriellant », le nom d'agent « courrielleur ». Malheureusement, la famille n'a pas été créée d'un coup. Elle ne l'a même pas été du tout. Les terminologues se sont contentés de dénommer l'étant sans prévoir l'à-venir.

Ils ont préféré, comme leur discipline les y pousse, distinguer les divers sens de *e-mail* en les baptisant chacun d'un terme spécifique (1. service de messagerie, 2. adresse de messagerie, 3. message). Les terminologues ont en effet de la langue une vision rectiligne, limitée la plupart du temps au secteur d'une langue de spécialité. Le mot, selon eux, doit posséder des vertus intrinsèques, et d'une certaine manière dire le vrai.

À ce souci scientifique de coller a priori à la vérité d'une chose, les sociolinguistes opposent souvent un léger sourire. Ils savent qu'en dehors des cas très particuliers de certains jargons techniques, le sens d'un mot se modifie au gré des forces sociales, qu'il n'est pas réglé par sa définition inaugurale par un terminologue et que la langue ne sera toujours que la synthèse imaginaire de multiples discours, agglomérés avec plus ou moins de contradictions. L'une de ces contradictions se situe dans la concurrence sociale qui existe entre le grand public et les usages corporatistes du vocabulaire, comment des groupes sociaux s'arrogent le pouvoir par les mots, les américanismes, bien sûr, mais aussi les jargons. Depuis vingt ans, l'informatique nous rappelle malgré elle la démonstration de Bakhtine : que le mot est toujours idéologique.

De France vint un « mél »...

Certains trouveront profondément regrettable que l'esprit de système, instauré voici près d'un siècle par Ferdinand de Saussure comme principe même de l'analyse

scientifique des langues, n'ait pas gagné les terminologues. Avouons que même parmi les linguistes, beaucoup ont du mal à se départir des vieilles chimères, notamment celle de la prescription/proscription.

Le second épisode de notre histoire, l'aventure du *mél* en France, le démontre à suffisance.

Mais avant d'entamer l'histoire du *mél*, un dernier mot sur le destin de *courriel*. On pourrait s'étonner que *courriel* n'ait pas **spontanément** donné naissance au verbe « courrieller ». Nous n'en avons trouvé aucune attestation sur l'internet, lors d'une recherche effectuée sur le moteur de recherche Altavista du 24 au 29 mai 1999 ⁽³⁾. Est-ce à dire que le verbe n'existe pas ? Non, bien sûr, et nous l'avons, plusieurs fois entendu ; même, revendiquons-le, nous avons quelques fois tenté nous-mêmes de l'énoncer. Sans guère de succès. L'aire de diffusion de *courriel* étant longtemps restée limitée (exception faite du Canada francophone) aux seuls organismes officiels ... de la Francophonie, la faible fréquence d'emploi du mot et sa relative opacité n'ont pas permis de lui adjoindre un signifié évident pour la première oreille venue. Donc, si le décodage sémantique de 'courriel' était possible dans le contexte précis de l'adresse électronique, où la présence de l'@ (arobase, a commercial, voir *Francité* n°23) permettait au lecteur de résoudre l'énigme de son sens (via une équation simple de synonymie : e-mail = @, donc courriel=e-mail), il demeurerait impossible hors de ce contexte, et singulièrement à l'oral.

La France aurait pu reprendre à son compte « le courriel », et en étendre la famille lexicale, donc l'usage. Elle a préféré créer son propre terme en décembre 1997. Ne soyons pas chagrins, le lent développement du courriel autorisait toute meilleure solution. Or, au départ le nouveau-né se présentait bien. Mieux qu'un terme, l'équivalent imaginé par la France était – presque – un mot. Le « mél » normalisé par la Commission générale de terminologie des ministères français avait tout pour réussir :

- mél, homophone de son équivalent américain *mail* (abréviation très fréquente de l'e-mail), il ne choquait pas à l'oral et permettait une subreptice substitution (comme « fioul » naguère) ;

- mél affichait à l'écrit une parenté avec l'abréviation « tél. », fort utile dans le contexte des travaux de bureau (papier à lettre, logo, etc.) pour faciliter son acceptation.

- mél, pour peu typique que fût sa terminaison au regard de la morphologie du français (pas d'autre nom se terminant par *-él*, mais par contre *noël*, *saoûl*), autorisait des dérivations parfaitement présentables qui mimaient elles aussi les néologismes spontanés d'allure franglaise déjà constatés, autour du verbe transitif « mailer » : « Je te l'ai mailée, ta note », dont il était dorénavant possible de franciser la graphie : « Je te l'ai mélé, ta note ».

Pourquoi donc le mot « mél » n'a-t-il pas connu une belle carrière ? Pour deux raisons principales : un pedigree falsifié et le refus administratif de naturaliser ses descendants. On les doit à une conception erronée du rapport entre vocable et vocation.

Un vocable n'a pas de vocation

Face à la gestation de « mél », la Commission générale de terminologie a choisi de restreindre les sens du mot et donc ses conditions d'emploi. Stratégie ahurissante, parce que suicidaire sur le plan de la lutte contre l'américanisation du lexique, et surtout linguistiquement fausse.

« 'Mél.' N'a pas vocation à s'imposer dans les conversations (...) ».

Le chef de la cellule de terminologie et de néologie de la DGLF, Paris, juin 1997

Les autorités françaises ont préconisé et institutionnalisé le néologisme « Mél. », en restreignant son utilisation à l'abréviation de l'adresse du courrier électronique d'un correspondant, comme on utilise « Tél. » Pour désigner le téléphone. Le chef de la cellule de terminologie et de néologie à la Délégation générale à la langue française n'hésitait pas à déclarer au journal *Le Monde* : « 'Mél.' N'a pas vocation à s'imposer dans les conversations. Il s'agit seulement d'une abréviation pour les cartes de visite et le papier à lettres » (8 juin 1997).

Vocation ? Curieuse idée. Car si on peut décréter le sens d'un mot, on ne peut en fixer pour toujours les conditions d'emploi. Le « vocable » restera soumis aux aléas des forces sociales. Pour prendre un exemple récent, était-ce la vocation de « frappes chirurgicales » de signifier ce qu'elles ont fini par dire... ? L'école de linguistique sociale de Montpellier (la *praxématique* développée par les prof. Robert Lafont, Paul Siblot, Jacques Brès) a démontré comment, au cours de sa circulation sociale, un mot est investi de « programmes de sens » concurrents. Les terminologues peuvent l'ignorer, ou feindre de l'ignorer, mais pas les linguistes chargés de conduire une politique linguistique dans le monde réel. Ils devaient se rendre compte que *mél* était déjà dans les conversations, puisque c'était la prononciation courante de l'américanisme *mail*.

La commission prescrivait d'utiliser « Mél. » (avec majuscule et point abrégatif) pour remplacer e-mail sur les cartes de visite et le papier à en-tête officiel, mais laissait en friche la question des autres emplois de *e-mail* ou *mail*, c'est-à-dire ses emplois **comme substantif**. On devait donc écrire : « Tu trouveras ci-dessous mon numéro de Mél. » mais on continuait par contre à dire et à écrire : « Je t'ai envoyé un mail », « Je te l'ai envoyé par mail »...

Si nous sommes, en tant que Maison de la Francité, résolument du côté de ceux qui croient aux possibilités et à la légitimité d'une action des pouvoirs publics en matière linguistique (comme en matière de culture, d'enseignement, ou de justice sociale) force est de constater que ce n'est pas en énonçant un diktat comme celui du « Mél. » Que l'on met sur pied une politique linguistique crédible. D'abord parce que 75 ans de linguistique ont démontré que ce n'est pas en puisant sa méthode coercitive dans les travers de la grammaire normative qu'on assure le développement d'une langue, mais que c'est au contraire en la réformant sans cesse (orthographe, féminisation) et en s'appuyant sur les usages émergents. Refuser tel usage dès lors qu'il est déjà implanté, c'est se draper dans une curieuse vertu puisque, aujourd'hui, ce n'est plus l'Académie, ni les Commissions de terminologie, ni les grammairiens, ni même les écrivains qui disposent des principaux instruments de propagande linguistique ; ce sont les publicitaires et les journalistes.

Décréter que « mél » ne pouvait être utilisé comme substitut universel de *e-mail* ou *mail* mais devait être cantonné à un seul des trois sens contigus se heurte à la réalité des faits. Prétendre le faire en vertu d'une analyse linguistique verse dans le ridicule dès lors que cette analyse est fausse...

Un mot-valise, pas une abréviation

De nombreux locuteurs ont en effet remarqué, dès avant la parution de l'arrêté ministériel français du 2/12/97 instituant « Mél. », que ce mot n'était pas une abréviation, contrairement à ce qu'affirmait la Commission de terminologie, et qu'on ne pouvait dès lors en tirer argument pour restreindre son emploi. Si on lui ôtait ses vêtements graphiques, la majuscule et son point abrégatif discutables, on voyait en effet apparaître dans « mél » la véritable nature du néologisme qui avait été forgé.

Nous livrons le point de vue de Jean-Pierre Lacroux, énoncé dès juillet 1997 dans le forum fr.lettres.langue.francaise

« Mél. » serait donc une abréviation, au sens strict (comme « Tél. »). C'est en tout cas ce que vous affirmez, et c'est ce que le point abrégatif final semble (a

priori...) confirmer. Tous les débats sur sa prononciation (et sur la présence de l'accent) sont par conséquent sans objet. On ne prononce pas les abréviations (réductions uniquement graphiques), on lit la forme développée. « N° » et « Tél. » ne se lisent pas « no » et « tél », mais « numéro » et « téléphone ». On ne devrait donc pas lire « mél » mais « messagerie électronique ». En principe ...

« Mél. », que plus haut je saluais hypocritement comme une abréviation graphique, n'en est pas une, sinon elle s'écrirait « M. El. »... En effet, l'abréviation graphique française exige un point abrégatif après chaque mot abrégé par apocope. (Il suffit de le savoir. Non ? Si ? Quelle est la position de la commission générale ? En tout cas, le moindre correcteur débutant le sait, ainsi que la plupart des maquettistes et un nombre considérable de secrétaires.) Ainsi, par exemple, « par exemple » s'abrège en « p. Ex. » et non en « pex. »... Ce « pex. » vous semble grotesque ? Pas plus que votre « Mél. »...

En omettant le point abrégatif après le « M » et en le maintenant après le « L », nos terminologues commissionnés mél.angent tout et viennent de créer un monstre, à la fois par troncation ou abrègement (osé mais audible : él) et siglaison (M), donc siglaison « acronymique » (inavouée mais évidente : M + él), jusqu'ici ça va encore, c'est classique, ET abréviation graphique (prétendue telle : Mél.). À l'arrivée, un machin informe, inutilisable (sauf sur ordre...), que l'on ne sait comment prononcer. Une abréviation, comme « Tél. », lu « téléphone » ? Une troncation, comme « Péritel », lu comme ça s'écrit ou, plus précisément, écrit comme ça se prononce... Un acronyme honteux ? Un mot-valise affublé d'un point abrégatif bouffon ? (...)

Dès lors que l'on dépouille le terme « Mél. » de son habillage graphique, on est forcé d'y découvrir ni plus ni moins qu'un nom commun dont le principe de formation est bel et bien le **mot-valise** et nullement une abréviation : m(essage/erie) + él(ectronique), c'est-à-dire *mél*, devrait se comporter exactement comme *courriel*, donc prendre le s du pluriel. Les usagers ne s'y sont pas trompés : malgré l'interdiction officielle, répercutée ça et là (ainsi sur le site pédagogique de l'Académie de Lorraine <http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/ste/crm/Terminos.htm>), on trouve aujourd'hui sur l'internet la graphie 'méls' sur quelque 112 pages web (présence non négligeable qui représente pas loin du quart des attestions de courriels).

Plus révélateurs encore du génie linguistique spontané des locuteurs, on trouve aussi quelques *méls*. Paradoxalement accordés en nombre malgré un point final d'abréviation (ainsi : « Pages d'information et *méls*. A la Commission » sur le site du CNRS <http://www.dr2.cnrs.fr/images/dr/valo/5epcrd/5Epcrd.pages.htm>).

Conclusions

Devant les nombreuses critiques qui ont accompagné la publication du terme « Mél. » au *Journal officiel de la République*, la tendance officielle a plutôt été de battre en retraite (et *courriel* a connu un retour en grâce) que de reprendre l'offensive.

Aujourd'hui, la langue française se trouve devant un double problème :

- absence de terme accepté universellement – en Europe comme au Québec – comme substitut français au *mail* américain (dans les trois cas de figure de la messagerie, de l'adresse, et du message),

- absence d'une famille de mots homogène offrant au locuteur un verbe synthétique. Au lieu de courriel/courrieller ou de mél/méler, parfaitement acceptables, on a une famille composite dont les déséquilibres ruinent les chances de greffe : courriel/câbler (ou le non-synthétique *envoyer un courriel*).

Dans ces conditions, il n'y a plus qu'à attendre que le temps fasse son oeuvre. Peut-être l'américanisme *mail* s'imposera-t-il définitivement partout. Et sa sauvage famille anglaise avec lui : « Envoie-moi tes mails à 17h. Je préfère qu'on me maile le soir ». Ce sera peut-être a posteriori une chance pour l'implantation du *mél*. Car peut-être qu'alors, avec le temps, la parenté avec la graphie française *mél* se sera-t-elle imposée à toutes les consciences, et le substantif **mél** et le verbe **méler** se faufleront-ils dans les boulevards ouverts par leurs homophones anglais *mail* et *mailer*.

NOTES.

(1) Le verbe *méler* (-lé) n'est pas attesté à l'écrit : si le moteur de recherche le donne présent sur 78 pages web, la vérification systématique des 20 premiers de la liste montre qu'il s'agit toujours d'une faute d'orthographe : méler au lieu de mêler.

(2) Mais il n'a pas été consacré par ce prisme déformant de l'usage qu'est le dictionnaire. Sismographe de la langue, le dictionnaire n'enregistre que les secousses de forte amplitude (le néologisme mot d'auteur) ou de fréquente itération (5000 attestations écrites avant d'entrer au Larousse), d'où bien sûr ses retards, plus ou moins remarquables, par rapport au langage contemporain.

(3) Sur le réseau internet, nombre de pages où apparaissent les mots ou locutions suivantes (via Altavista :

- courriel : 24445 pages (48775 mots)
- courriels : 453 pages (756 mots)
- mél (ou mél. Ou Mél ou Mél.) : 7591 pages
- méls : 112
- *méler* (-lé) : 0 (présent sur 78 pages, mais la vérification systématique des 20 premiers de la liste montre qu'il s'agit toujours d'une faute d'orthographe : méler au lieu de mêler)

Texte 2

TERMINOLOGIE — NÉOLOGIE

*Ce document est daté car le domaine est évolutif. Quelques uns des termes ci-après rendent caduques certaines préconisations figurant dans le lexique des actes du stage du plan national de formation d'Orléans de janvier 1998 ainsi que dans le numéro spécial 84 de la revue **TERTIAIRE** de novembre-décembre 1998.*

1. **Une nouvelle liste de termes**, expressions et définitions du vocabulaire de l'informatique a été publiée au journal officiel du 10 octobre 1998. On peut notamment en retenir qu'il ne faut pas utiliser :

- *boot* mais **amorcer** (f),
- *rebooter* ou « rebouter » mais **réamorcer** (v),
- *booter* ou « bouter » mais **amorcer** (v),
- *cluster* mais **grappe** (f) ou **groupe** (m),
- *connectivity* ou « connectivité » mais **connectabilité** (f) ou **connexité** (f),
- *digitiser* ou « digitaliseur » mais **numériseur** (m),
- *scanner* mais **scanneur** (m) ou **numériseur** (m),
- *hot key* mais **raccourci clavier** ou **raccourci au clavier**,
- *icon* ou « un icône » mais **une icône** (f),
- *log in, log on* mais **connexion** (f),
- *organizer* ou « organisateur » mais **agenda électronique** (m),
- *polling* mais **scrutation** (f),
- *reset* ou « reseter » mais **réinitialiser**,
- *self-documented* mais **à documentation intégrée**,
- *swap* mais **permutation** (f),
- échange de données « informatisées » mais **échange de données informatisé** (m).

2. Sur la liste de diffusion de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques, il a été possible de

repérer quelques **termes susceptibles d'être officialisés** prochainement par cette commission après concertation avec l'Académie française. Ces termes ne seront pas forcément retenus mais leur connaissance peut déjà permettre d'éviter d'utiliser, faute de mieux, des mots anglais dans des phrases écrites ou prononcées en français.

On peut donc, au moins provisoirement, recommander de remplacer :

- Internet (qui est un « réseau » mondial) par **l'internet** (sans majuscule),
- *world wide web* (qui est un service hypertextuel sur l'internet) par **la toile d'araignée mondiale** ou même par **la toile** (sans majuscule),
- « webmestre » par **administrateur** (de site, de serveur),
- technique du *push* (ou du pousser) par **distribution sélective**,
- technique du *pull* (ou du tirer) par **recherche individuelle**,
- *hypertexte* par **hypertextuel** lorsqu'il s'agit d'un adjectif qualificatif,
- *home page* par **page d'accueil**,
- *firewall* par **barrière de sécurité** ou **pare-feu**,
- *gateway* par **passerelle**,
- serveur *proxy* par **serveur mandataire**,
- *applet* par **appliquette**,
- *adresse URL* par **adresse universelle** ou bien **localisateur universel**,
- *web-site* ou site « web » par **site sur la toile**,
- *portal* par **portail**,
- *shareware* par **partagiciel**,
- *freeware* par **gratuciel** ou **graticiel**,
- *chipset* ou *chip set* par **jeu de puces** (ou de circuits intégrés) **sur la carte mère**,
- *datawarehouse* par **centrale de données** ou **entrepôt de données** ou **magasin de données**,
- *datamart* par **mini-entrepôt** (dépendant ou indépendant d'un entrepôt de données),
- *datamining* par **découverte de données** (ou prospection ou extraction),
- *roaming* ou *location* par **fonction de localisation**,
- *localization* par **adaptation locale**,
- *on-line*, *online* ou *on line* par **connecté** ou **en ligne**,
- *retrieval* par **extraction** ou **récupération**,
- *morphing* par **morphage**,
- *scalability* ou « scalabilité » par **variabilité dimensionnelle** (ou d'échelle),
- *network computing* par **réseautique**,
- *workflow management* par **gestion de flux de documents**,

- *help desk* par **service de dépannage**,
- *help line* ou *hot line* par **service de dépannage téléphonique ou d'assistance téléphonique**,
- *groupware* par **travail collaboratif**,
- document « attaché » par **document joint**,
- « faxer » par **télécopier**,
- « fax » par **télécopie ou télécopieur**.

Dans le cadre de l'organisation par couches du modèle OSI, qui a trait à l'interopérabilité des systèmes, le logiciel s'analyse en :

- logiciel des couches basses ou inférieures (*baseware*),
- logiciel des couches intermédiaires (*middleware*),
- logiciel des couches hautes ou supérieures (*upperware*).

1. **Certaines préconisations antérieures** ne sont pas encore bien respectées et **méritent d'être rappelées** :

- *driver* se dit **pilote**,
- sur les cartes de visite *E-mail* (pour adresse électronique) doit être remplacé par **Mél**,
- **Mél**. Peut aussi être utilisé comme abréviation de messagerie électronique ou de courrier électronique (ou courriel au Québec) mais l'emploi de cette abréviation dans une phrase n'est pas heureux ; il y a donc lieu d'y prononcer ou d'y écrire courrier électronique, messagerie électronique ou, le cas échéant, adresse électronique.

2. **Quelques arguments** :

Les métiers d'informaticien, de bureauticien, d'administrateur, comportent une dimension « communication » importante, en raison du rôle d'interface entre les fournisseurs et les utilisateurs. Pour le professionnel, il y a lieu à la fois de comprendre le jargon des fournisseurs (truffé de mots anglais, de sigles et d'acronymes) et d'être en mesure de se faire comprendre par les utilisateurs non spécialistes (en utilisant des mots français ainsi qu'en proscrivant sigles et acronymes, sauf à les expliciter au préalable).

Afin que les jeunes en formation soient ultérieurement en mesure de comprendre leurs interlocuteurs et de se faire comprendre d'eux, il convient de les préparer à comprendre et utiliser les deux types de langage.

L'enseignant peut y contribuer, par exemple en faisant suivre, dans les supports de formation utilisés, le terme français (dont l'usage est recommandé) du terme

anglais correspondant (entre parenthèses et en italique). La présence d'un lexique où les sigles utilisés sont explicités peut également être utile au début ou à la fin du document distribué.

Donner satisfaction aux personnes soucieuses de la pureté de la langue française, contribuer à l'apprentissage de la terminologie anglaise et développer les facultés de communication des futurs professionnels sont en fait des objectifs complémentaires.

Підписано до друку 01.10.2021 р. Формат 60X84 1/16
Папір друк. № 1 Спосіб друку офсетний. Умовн. друк. арк. 2,87
Умовн. фарбо-відб. 2,98 Обл.-вид. арк. 2,98
Тираж – 100 прим.

Видавничий центр КНІУ
Свідоцтво: серія ДК 1596 від 08.12.2003 р.

Віддруковано " Видавництво Ліра-К"
03115, Київ, вул. Василя Стуса 22/1
Свідоцтво про внесення до державного реєстру
Серія ДК № 3981.